



Montreuil, le 27 octobre 2023

Institut National de Recherche
et de Sécurité pour la prévention
des accidents du travail
et des maladies professionnelles
65 boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
A Stéphane Pimbert,
Directeur général

Objet : de la prévalence des cancers chez les sapeurs-pompiers

Monsieur le directeur général,

Votre institution fait référence en matière de santé au travail, néanmoins nous constatons que depuis le classement par le Centre International de Recherche sur le Cancer en 2022, l'activité de sapeur-pompier n'apparaît pas nommément dans chacun des 8 tableaux (RG11, RG26, RG30, RG43 BIS, RG45, RG69, RG97, RG98) qui apparaissent pourtant lors de l'utilisation par activité en recherchant : pompier.

Nous vous demandons de faire apparaître l'activité de sapeur-pompier dans les tableaux qui les concernent ainsi que la prise en compte des travaux du CIRC et particulièrement le volume 132.

Les études s'accumulent concernant la dangerosité de l'activité de pompier un peu partout dans le monde, les pays reconnaissent des maladies professionnelles (12 en Australie, dans tous les états des Etats-Unis dont 28 dans le Nevada, de 10 à 22 dans les états du Canada, etc...), mais la révolution n'a pas eu lieu en France. Le suivi préconisé en 2003, les études promises en 2018, 2020, n'ont pas été mis en place.

Nous tenons aussi à souligner, qu'aussi surprenant que cela puisse être, les multiples tenues sont, dans une part significative des centres de secours, exposées d'une manière permanente aux gaz d'échappement des véhicules. De plus, les remises contiennent des équipements sportifs (agrès de renforcement musculaire et cardio-respiratoire, terrains de sports, cage de cross-fit, etc.) impliquant une exposition des agents à des polluants connus depuis longtemps.

Sûrs de votre intérêt pour notre démarche, veuillez recevoir monsieur le directeur général, nos salutations respectueuses.

Pour le collectif fédéral CGT des SDIS

Sébastien Delavoux